Annexe 3 - Fiche de candidature pour l'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle au titre des fonctions exercées

Fiche de candidature pour l'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle au titre des fonctions exercées	**Année 20..**
Echelle de rémunération et grade	
Échelon détenu au 31 août 2020	
Nom d'usage	
Nom de famille	
Prénom	
Date de naissance	
Établissement d'exercice principal au 01/09/2020	
Académie/département d'affectation	

Recevabilité : Les agents candidats à l'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur échelle de rémunération au titre des fonctions exercées doivent être classés au moins au 3ème échelon de la hors-classe (2ème échelon de la hors-classe pour les professeurs agrégés) au 31 août de l'année de promotion et justifier de huit années de fonctions accomplies conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 août 2017 modifié fixant la liste des fonctions particulières des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat prises en compte pour un avancement au grade de la classe exceptionnelle.
Si vous remplissez ces conditions de recevabilité, portez ci-dessous le détail des fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou des fonctions particulières accomplies au sein d'une échelle de rémunération enseignant, relevant du ministère de l'éducation nationale, justifiant la recevabilité de la candidature :

Echelle de rémunération d'appartenance	*Dates de début et de fin d'affectation*	*École/Établissement d'affectation*	*Fonction exercée*

Je certifie avoir pris connaissance de la note de service annuelle relative à l'accès à la classe exceptionnelle et fournirai en tant que de besoin les pièces justificatives attestant de l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Je valide ma candidature ☐
Date : [générée automatiquement lors de la validation par le candidat]
Prénom et nom du candidat :